Séance du Conseil de Ville
du 28 septembre 2026, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 6 / 2026

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 05 du 29 juin 2026
4. Questions orales
5. Rapport 2025 du Conseil communal sur l'activité de l'Administration communale
6. Demande d'un crédit de CHF 710'000.- pour le remplacement du monobloc de ventilation de la piscine couverte du centre sportif de la Blancherie (BAT)
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'610'000.- pour le réaménagement des écopoints existants et l'aménagement de trois nouveaux écopoints (UETP)
8. Demande d'un crédit de CHF 2'080'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération (UETP)
9. Développement de l'interpellation 3.02/26 – « Stratégie immobilière », PSD-JSJ, Mme Fanny Wisler (BAT)
10. Développement de la motion 5.03/26 – «Energie pour la vie pour le peuple de Cuba», CS-POP et Vert-e-s, Mme Mérane Woudman (MPE/CHA/EE)
11. Développement du postulat 4.02/26 «De la couleur et un peu de fantaisie pour apprivoiser les moloks», PSD-JSJ, M. Aliou Wade (UETP)
12. Réponse à la question écrite 2.09/26 – «Quelle stratégie pour répondre au vieillissement de la population à Delémont ?», PCSI, Mme Jessy Gigandet (CSJL)
13. Rapport de réalisation de la motion 5.03/25 – « Un règlement sur les terrasses des établissements publics », CS-POP et Vert-e-s, Mme Mérane Woudman (MPE/UETP)
14. Rapport de réalisation du postulat 4.04/25 – « Accès à l'Auberge de jeunesse », PLR et PVL, M. Pascal Domont (UETP)
15. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, présidente, ouvre la sixième séance de l'année 2026 et souhaite de bons débats aux membres du Conseil de Ville. Elle salue la présence des élèves de la classe EMS 2, futurs assistants et assistantes en soins communautaires, accompagnés de leur enseignante, Mme Jeanne Beuret, auxquels elle souhaite une soirée instructive. Elle revient sur les dernières semaines et évoque sa participation, en qualité de présidente aux célébrations du 1er août et à la Fête du peuple. Elle souligne le succès de la fête malgré une chaleur particulièrement éprouvante et remercie les nouveaux organisateurs pour leur engagement et leur investissement, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de ces manifestations. Elle annonce ensuite plusieurs changements au sein du Conseil de Ville. Pour le groupe CS-POP et VERT·E·S, à la suite de la démission de M. Patrick Comment au 31 août, Mme Maria Sepulveda-Rebetez devient titulaire et M. Frédéric Blaser est nommé suppléant. Pour le groupe Le Centre, à la suite de la démission de M. Serge Beuret, M. Fabrice Ribeaud devient titulaire et M. Jean-François Gigon est nommé suppléant dès le 28 septembre. Au sein du groupe socialiste, à la suite de la démission de Mme Keller, M. Joseph Tiokpa est nommé dès le 28 septembre. Après la démission de M. Vollmer, M. Barraud devient titulaire, le siège de suppléant restant vacant. Enfin, à compter du 1er octobre, la démission de M. Florian Battilotti entraîne la nomination de Mme Fanny Wisler comme titulaire et de Mme Lilia Benyezzar comme suppléante. La présidente félicite les nouveaux membres et remercie les personnes démissionnaires pour leur engagement au sein du plénum et des commissions, en leur souhaitant le meilleur pour la suite. Elle informe ensuite le Conseil de Ville de deux demandes de report inscrites à l'ordre du jour. Le service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) demande le report du crédit d'investissement de CHF 1'610'000 destiné au réaménagement des écopoints existants et à l'aménagement de trois nouveaux écopoints, à la suite de questions soulevées concernant le dossier. Le groupe CS-POP et VERT·E·S demande, pour sa part, le report du développement de la motion 5.03/26 « Énergie pour la vie pour le peuple de Cuba », déposée par Mme Mérane Woudman.

DÉCISION: **les deux demandes de report sont acceptées à la majorité évidente.**

Pour conclure, elle invite les membres à mettre leurs téléphones portables en mode silencieux et à éviter toute perturbation durant les débats, y compris liée aux événements sportifs.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présent·e·s

Mme, M., Suzanne **Maître-Schindelholz**, présidente, Noémie **Chiffelle Lachat**, 1ère vice-présidente, Patrick **Frein**, 2e vice-président, Christine **Domont**, scrutatrice 1, Michel **Rion**, scrutateur 2 (suppléance)

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Vincent **Barraud**, Luis **Bartolomé**, Dominique **Bättig**, Céline **Blaser**, Frédéric **Blaser**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Dominique **Bugnon**, Steve **Claude**, Pascal **Domont**, Martine **Duplain**, Jessy **Gigandet**, Ariane **Hanser**, Florine **Jardin**, Thierry **Kamber**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Khelaf **Kerkour**, Nicolas **Kocher**, Grégoire **Mertenat**, Julien **Paratte**, Céline **Petermann**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Olivier **Schaller**, Loïc **Schindelholz**, Mansouratou **Sokpolie**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Aliou **Wade**, Fanny **Wisler**, Mérane **Woudman**, Jean-Jacques **Zuber**.

Excusé·e·s : Mme, M., Sophie **Chevrey Schaller**, Jean-François **Lovis**, Jacques **Riat**, Fabrice **Ribeaud**, Maria Teresa **Sepulveda Rebetez**, Matthieu **Weissbrodt**.

Conseil communal
M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux
M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissiers

M. Alain **Fazan**

M. Philippe **Hammel**

3. PV N° 05 DU 29 JUIN 2026

Le procès-verbal du 29 juin 2026 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jean-Jacques Zuber, PCSI, relève la dangerosité du carrefour pour les automobilistes remontant le Faubourg des Capucins en direction de l'Hôpital du Jura. Ceux-ci doivent s'avancer au-delà de la normale pour voir les véhicules venant de droite, tandis que de nombreux automobilistes franchissent la ligne de sécurité dans le virage. Il demande quelles mesures pourraient améliorer la sécurité.

M. Emmanuel Koller confirme les difficultés signalées et précise que le carrefour est actuellement conforme aux normes. Il rappelle que la vitesse est limitée à 40 km/h pour les véhicules descendant depuis l'hôpital. Il demandera à MM. Fazan et Jacquier de se rendre sur place afin d'examiner si la signalisation ou le marquage routier peuvent être améliorés.

M. Jean-Jacques Zuber, PCSI, est partiellement satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, signale des nuisances récurrentes durant l'été, notamment à la rue de l'Avenir, près du centre paroissial, et au parc du Château. Des groupes de jeunes, parfois en état d'ébriété, perturbent régulièrement les riverains durant les week-ends. Il relève que les interventions de la police n'ont pas permis d'obtenir d'amélioration durable et demande quel rôle joue la Police administrative.

M. Damien Chappuis, maire, explique que la Police administrative recueille les plaintes et intervient lorsque cela est nécessaire, durant ses horaires de 6 h à 20 h. En dehors de ces heures, la Police cantonale prend le relais et dispose également d'une patrouille dédiée à Delémont. Il invite les personnes concernées à appeler la centrale de la police cantonale et à déposer plainte afin que les forces de l'ordre puissent intervenir, dans la mesure de leurs moyens et des autres urgences en cours.

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, demande où en est l'enquête administrative ouverte près de dix mois auparavant au sein du secteur des bibliothèques, si une solution a été trouvée et comment le secteur est actuellement géré.

M. Claude Schlüchter indique que le Conseil communal poursuit les étapes de procédure nécessaires. La confidentialité ne permet pas de communiquer davantage d'informations avant leur achèvement, mais la procédure est proche de son terme et une décision devrait intervenir prochainement. Une communication sera alors faite sur son issue, et le Conseil de Ville sera également informé par l'intermédiaire de la Commission de gestion et vérification des comptes (CGVC). Il précise que des mesures d'accompagnement et de suivi ont été mises en place par le Chef du service, les responsables d'équipe et le service du personnel afin de préserver les collaboratrices et collaborateurs. Les équipes fonctionneront à effectif complet dès octobre. La conduite du secteur reste assurée par le service concerné et les deux responsables des équipes de la ludothèque et de la bibliothèque. Malgré la durée de la situation, le climat de travail demeure bon et les prestations à la population continuent d'être fournies à la satisfaction des visiteurs.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, est partiellement satisfait.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, constate une forte augmentation du nombre de pigeons, notamment dans la Vieille Ville, malgré les mesures déjà prises par la Commune. Elle demande quelles actions sont prévues pour enrayer cette prolifération.

M. Emmanuel Koller rappelle qu'un plan d'action est en place depuis plusieurs années et souligne qu'il s'agit d'une problématique complexe, pour laquelle aucune solution simple n'a été identifiée, y compris dans d'autres villes. La Commune échange régulièrement avec la Commission Vieille Ville et a notamment procédé à un repérage par drone, informé les propriétaires rue par rue et fait installer, sur des bâtiments publics et privés, des dispositifs par des entreprises spécialisées. Les principales mesures consistent à ne pas nourrir les pigeons, à les déranger régulièrement, à limiter les lieux de nidification et à poser des grillages, des pics, des fils tendus ou des peignes pour obstruer les recoins où ils nichent. Des séances ont déjà été organisées avec les propriétaires dans plusieurs secteurs de la Vieille Ville. D'autres pistes ont été étudiées, mais écartées : les graines contraceptives ne sont pas autorisées au niveau cantonal, tandis que la capture et le tir n'ont pas été retenus. L'utilisation de faucons paraît peu efficace à long terme et l'exemple bâlois d'un pigeonnier a donné des résultats mitigés. De nouvelles séances seront organisées avec les propriétaires des autres rues touchées afin de mettre en place des mesures concrètes sur les bâtiments.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que de nombreux cavaliers traversent la route cantonale à la sortie de la ville, peu avant le garage Willemin, notamment depuis le secteur du Pré-Mochel. Sur les deux panneaux signalant le passage de chevaux qui avaient été installés, un seul subsiste, accompagné d'un petit panneau peu visible. Elle demande que des panneaux suffisamment grands et visibles soient mis en place afin d'améliorer la sécurité des cavaliers et des automobilistes, le passage par le rond-point étant difficile avec des chevaux.

M. Emmanuel Koller remercie Mme Studer pour le signalement et confirme la nécessité d'une signalisation efficace. La route étant cantonale, la Commune prendra contact avec le Canton afin qu'il installe les panneaux adéquats.

Mme Laurence Studer, UDC, est satisfaite.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, s'interroge sur les échafaudages installés depuis plusieurs semaines sur le bâtiment abritant l'UAPE et la maison de l'enfance. Il demande si les travaux affectent le fonctionnement de la structure, s'ils pourraient entraîner une hausse des loyers ou une modification des contrats, et quelles garanties existent pour éviter de nouvelles surprises.

M. Patrick Chapuis explique que le bâtiment, propriété de la Caisse de pension de la République et Canton du Jura, est entouré d'échafaudages depuis la mi-juillet 2026. Construit en 2018, il fait l'objet de travaux visant à remplacer des joints horizontaux asséchés, ce qui nécessite la dépose partielle des briquettes de façade et le remplacement de l'isolation. Selon les informations du propriétaire et de l'entreprise mandatée, il s'agit de travaux d'entretien courant après huit ans d'utilisation. La Commune étant locataire, les travaux et leur coût relèvent du propriétaire. Ils ne génèrent aucune plus-value pour la Maison de l'enfance et ne peuvent donc justifier une augmentation du loyer. Le chantier a toutefois entraîné certaines contraintes, notamment pour la ventilation naturelle durant les fortes chaleurs, la surveillance des enfants à proximité des échafaudages et les périodes bruyantes. Une coordination régulière entre la Maison de l'enfance et les responsables du chantier, ainsi que des mesures de protection, ont permis de limiter les conséquences et d'adapter le fonctionnement de la structure. Des précautions supplémentaires seront prises lors du démontage des échafaudages.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, revient sur les fortes chaleurs de l'été et sur un éditorial du Journal de la Ville *Horizon* dans lequel le conseiller communal Patrick Chapuis évoquait des mesures à développer face à des épisodes appelés à se répéter. Elle demande quels objectifs sont poursuivis, comment les mesures seront mises en œuvre et quels exemples concrets peuvent être envisagés.

M. Patrick Chapuis confirme que les prévisions laissent craindre de nouveaux épisodes de chaleur. Le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement examine actuellement les possibilités d'amélioration, notamment pour les personnes âgées, en envisageant entre autres des contacts réguliers avec celles-ci. La Commune entend également échanger avec l'État jurassien, confronté à la même problématique sur l'ensemble du territoire, afin de coordonner les réflexions. Aucune mesure concrète ne peut encore être annoncée, mais le Conseil communal communiquera dès que les travaux auront abouti.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, signale la chute d'une personne âgée survenue à la mi-juillet au passage piéton de la rue de la Molière, devant l'ancienne *Halle aux chaussures*. Le rebord entre la chaussée et le trottoir aurait bloqué son déambulateur. Elle demande si, à l'occasion des travaux prévus dans la rue pour intervenir sur le réseau d'eau, la Commune pourrait abaisser ce rebord et améliorer ainsi l'accessibilité et la sécurité de l'espace public.

M. Christophe Badertscher indique ne pas avoir été informé de ce problème, mais confirme que des travaux sont en cours dans la rue et qu'un passage piéton est fermé pour quelques semaines. Il propose de transmettre le signalement afin d'examiner si une amélioration peut être intégrée au chantier. Il rappelle que la mise en œuvre de la mise à niveau des bordures n'est pas encore achevée dans la Commune, mais progresse.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

5. RAPPORT 2025 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, présidente de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), indique que la Commission a examiné avec intérêt le rapport annuel 2025. Elle relève que la motion 5.01/26, acceptée par le Conseil de Ville le 1er juin 2026 et demandant une présentation plus synthétique, homogène et accessible du rapport, n'a pas encore été mise en œuvre. Le document compte à nouveau près de 80 pages. Elle précise que cette longueur n'est pas un reproche, mais témoigne de la diversité et de l'importance des prestations communales. Elle salue l'effort de présentation et remercie le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail accompli dans un contexte difficile, marqué par l'absence de budget en début d'année et par d'importantes contraintes financières. La CGVC estime que la situation financière et les efforts d'économie doivent continuer à faire l'objet d'un suivi attentif, afin d'éviter des pertes financières difficilement acceptables dans la gestion de dossiers importants. Elle souligne plusieurs enjeux : la réorganisation de la police municipale, qui doit être accompagnée d'une information claire à la population et d'une évaluation de ses conséquences ; la nécessité de prioriser les projets et les prestations au regard des ressources disponibles ; le besoin de définir des objectifs et des indicateurs pour les politiques de l'enfance, de la jeunesse et du logement ; l'anticipation des investissements, des infrastructures et des ressources humaines nécessaires à la transition énergétique et au plan climat ; enfin, l'amélioration de l'information sur la politique énergétique communale, notamment en matière de ressources en eau. La commission recommande l'acceptation du rapport et remercie ses membres ainsi que la secrétaire pour leur travail. Elle adresse également ses remerciements à Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, qui a assuré la présidence ad interim de la commission durant son absence et a été nommée vice-présidente de la CGVC.

M. Vincent Barraud, PSD-JSJ, remercie l'Administration et les personnes ayant contribué à l'élaboration du rapport. Il estime que celui-ci permet de mieux comprendre certains aspects du fonctionnement communal, mais qu'il manque d'indicateurs permettant des comparaisons et une appréciation plus précise de la qualité des prestations. Il relève notamment que les données portent souvent sur le nombre de dossiers traités, sans indiquer les délais de traitement. Il s'étonne également que le rapport fournisse des chiffres précis sur les impôts payés par les personnes physiques, sans présenter les montants versés par les personnes morales, qui constituent pourtant un indicateur important de la situation économique locale. Il juge certains chapitres insuffisamment développés. Le travail de la Chancellerie communale reste notamment difficile à appréhender, alors qu'il s'agit d'un service central et transversal. Il relève également que, malgré la diminution des absences pour raison de santé, le fonctionnement et les effets de la gestion des absences par le service du personnel ne sont pas suffisamment explicités. Il s'interroge par ailleurs sur le taux d'occupation de 72 % de la Maison de l'enfance, alors qu'une liste d'attente de 93 enfants est annoncée, et estime qu'une explication, notamment selon les catégories d'âge, aurait été utile. Enfin, il considère que la présentation de la promotion économique dans la rubrique UETP peut laisser penser que ces deux missions se confondent Le groupe saisit bien qu'il puisse y avoir des synergies entre l'urbanisme et la promotion économique, néanmoins, il attire l'attention du Conseil communal sur le fait que ces deux missions ne sont pas similaires et ne devraient probablement pas être ainsi amalgamées, la politique de promotion économique ne devrait pas se laisser résumer à de l'aménagement local. Le groupe socialiste acceptera le rapport et espère que la mise en œuvre de sa motion permettra de disposer d'un document plus digeste, mieux structuré et fondé sur des indicateurs normalisés, afin de rendre plus lisible le travail de l'administration.

M. Nicolas Kocher, PLR et PVL, indique que son groupe soutient le rapport et remercie l'Administration pour les informations fournies sur les différentes politiques publiques communales, notamment les données chiffrées. Il estime qu'il est légitime de revoir la présentation, conformément à la motion acceptée le 1er juin, mais insiste sur la nécessité de conserver des informations complètes. Celles-ci constituent une base utile pour la compréhension des dossiers et la prise de décisions politiques. Le groupe recommande l'approbation du rapport.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, remercie le Conseil communal et le personnel pour le travail accompli. Elle relève que 53% des personnes déclarent un revenu annuel inférieur à CHF 40'000, dans un contexte où les charges augmentent, et estime que la Commune a la responsabilité de lutter contre la précarité de sa population. Elle déplore toutefois la faible marge de manœuvre en matière d'effectifs depuis l'adoption de la motion interpartis visant à réduire les postes. Elle rappelle qu'une baisse des équivalents plein temps ne se traduit pas automatiquement par une diminution de la charge de travail et s'interroge sur les moyens disponibles pour réaliser les futurs projets. Elle demande notamment si les taux d'activité seront adaptés aux besoins du centre de renfort, d'incendie et de secours, de l'espace jeunes et du secrétariat des écoles, dont les demandes d'adaptation remonteraient à dix ans. Elle met en garde contre le risque d'attendre que les services rencontrent des dysfonctionnements avant de financer de nouveaux audits ou enquêtes administratives. Le groupe acceptera le rapport, mais attend du Conseil de Ville des décisions politiques cohérentes avec les besoins de l'Administration et les ambitions de développement de la Commune.

DÉCISION : le rapport 2025 du Conseil communal sur l'activité de l'Administration communale est accepté par 38 voix, il y a 1 abstention.

6. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 710'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU MONOBLOC DE VENTILATION DE LA PISCINE COUVERTE DU CENTRE SPORTIF DE LA BLANCHERIE (BAT)

Entrée en matière :

M. Claude Schlüchter présente la demande de crédit de CHF 710'000 destinée au remplacement du système de ventilation de la piscine couverte de la Blancherie. L'installation actuelle date de 2002 et arrive en fin de vie après près de 25 ans de fonctionnement. Les pannes se multiplient et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. L'équipe du centre sportif peut encore effectuer des réparations ponctuelles, mais cette solution n'est ni suffisamment durable ni adaptée aux risques encourus. Une panne majeure pourrait entraîner la fermeture de la piscine et affecter les usagers, les écoles, les clubs sportifs, les familles et l'ensemble de la population. Le projet ne se limite pas au remplacement de la machine. Il prévoit également une remise à niveau d'une partie des installations techniques, notamment la création de nouvelles gaines, une meilleure isolation, une nouvelle étanchéité et des adaptations de la toiture. La nouvelle installation permettra de récupérer la chaleur et de réduire les besoins énergétiques, tout en répondant aux exigences actuelles en matière d'énergie. Le projet s'inscrit ainsi dans les objectifs de la politique climatique et énergétique communale. M. Schlüchter reconnaît que le montant représente un investissement important, mais estime que l'inaction ferait courir le risque d'une panne et d'une fermeture dont les conséquences seraient plus coûteuses et difficiles à gérer. Une demande de subvention cantonale a été déposée. Le montant n'est pas encore connu, mais il est estimé entre CHF 70'000 et CHF 100'000. Les travaux sont prévus durant la fermeture estivale de juillet et août 2027 afin de limiter les perturbations pour les utilisateurs. Le Conseil communal recommande l'acceptation du crédit pour garantir la continuité du service et améliorer durablement la performance énergétique de la piscine.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

[La parole n'est pas demandée]

DÉCISION: le crédit de CHF 710'000.- pour le remplacement du monobloc de ventilation de la piscine couverte du centre sportif de la Blancherie est accepté par 38 voix, 1 personne n'a pas voté.

7. DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'610'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS EXISTANTS ET L'AMÉNAGEMENT DE TROIS NOUVEAUX ÉCOPOINTS (UETP)

[Point reporté]

8. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'080'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES VIES-STE-CATHERINE COMME ITINÉRAIRE MOBILITÉ DOUCE ET LA CRÉATION D'UN NOUVEL ACCÈS ROUTIER AUX PRÉS-ROSES CONFORMÉMENT AUX MESURES 1.36A ET 1.36B DU PROJET D'AGGLOMÉRATION (UETP)

Entrée en matière :

M. Emmanuel Koller demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Emmanuel Koller présente le projet de réaménagement des Vies-Sainte-Catherine, qui vise à mieux organiser les déplacements et à renforcer la sécurité des différents usagers. Actuellement, les voitures, les cyclistes et les piétons se partagent un axe qui n'a pas été conçu pour accueillir ces usages dans de bonnes conditions. À certaines heures, notamment en soirée, le trafic dépasse 150 véhicules par heure, alors que le secteur est fréquenté par des jeunes, des sportifs, des familles et des cyclistes. Le projet prévoit donc une séparation plus claire entre le trafic motorisé et la mobilité douce. Quatre secteurs sont concernés. Dans le secteur A, entre la route de Porrentruy et le chemin du tennis, les infrastructures existantes seront complétées et les aménagements cyclables renforcés dans le cadre du futur assainissement de la route de Porrentruy, qui relève du Canton. Dans le secteur B, l'accès sera maintenu pour les riverains et le trafic agricole, tandis que le trafic de transit sera supprimé au moyen de bornes rétractables. Le secteur C sera réservé aux piétons et aux cyclistes. Dans le secteur D, les véhicules à destination des Prés-Roses, des terrains de football et du camping emprunteront un nouvel accès depuis le giratoire des Prés-Roses, avec une limitation de vitesse à 30 km/h. L'investissement brut est estimé à CHF 2,08 millions. Après une participation cantonale pouvant atteindre CHF 300'000, notamment pour l'itinéraire cyclable, la charge communale devrait s'élever à CHF 1,78 million. M. Koller souligne que le projet a été examiné avec une attention particulière portée à la proportionnalité des coûts et à la durabilité des aménagements. Dans le secteur B, la chaussée conservera une largeur de quatre mètres afin de permettre le passage des riverains et des véhicules agricoles. L'état actuel du chemin nécessite une reconstruction suffisamment solide pour éviter les déformations et les réparations répétées. Des sondages seront réalisés avant et pendant les travaux afin de déterminer si certaines parties des fondations existantes peuvent être conservées. Dans le secteur C, la largeur sera réduite

à trois mètres, puisque l'itinéraire sera réservé à la mobilité douce. Le bitume est retenu pour assurer un revêtement confortable et accessible aux personnes à mobilité réduite et aux seniors utilisant notamment des déambulateurs ou des fauteuils roulants. Un revêtement en gravier stabilisé ne garantirait pas la même qualité et risquerait de favoriser la formation de flaques et de nids-de-poule. Le projet présente également des synergies avec les travaux nécessaires sur les conduites électriques, la boucle SID et l'éclairage public. Il prévoit l'infiltration des eaux pluviales, la plantation d'arbres, des mesures en faveur de la biodiversité, un éclairage doté de détecteurs de mouvement et la restitution à l'agriculture de la parcelle actuellement occupée par l'ancienne place de compost. Les estimations du génie civil reposent sur des devis avec une marge d'environ 10 %, et un montant de CHF 180'000 est prévu pour les divers et imprévus. M. Koller rappelle que la Commune investit dans une infrastructure appelée à fonctionner pendant plus de vingt ans. Les commissions de l'UETP, de l'énergie et de l'eau ainsi que des finances ont préavisé favorablement le projet. Le Conseil communal recommande son acceptation.

Mme Laurence Studer, UDC, s'inquiète du niveau des coûts, notamment des honoraires, qu'elle estime à environ CHF 230'000 en tenant compte des différents intervenants, ainsi que des montants prévus pour les imprévus. Elle estime que le projet aurait pu être davantage optimisé, les travaux ne concernant pas un bâtiment ancien dont l'état serait difficile à anticiper. Elle annonce néanmoins qu'elle acceptera le crédit, tout en regrettant le niveau des frais annoncés.

[Entrée en matière non combattue]

Discussion de détail :

M. Dominique Bättig, UDC, remet en question la proportionnalité du projet par rapport aux risques de sécurité invoqués. Il relève que, selon les informations relayées par la presse, aucun accident n'aurait été répertorié sur cet axe. Il considère que les usagers ont jusqu'ici trouvé un mode de coexistence relativement satisfaisant et se demande si des aménagements plus simples, comme deux places d'évitement permettant aux voitures de se croiser, n'auraient pas suffi. Il soutient l'amélioration de l'éclairage, mais estime que les autres dépenses sont insuffisamment justifiées et annonce son opposition au crédit.

M. Vincent Barraud, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste se réjouit de voir avancer une mesure inscrite depuis 2007 dans le catalogue des mesures de l'agglomération de Delémont. Il affirme que des accidents ont bien eu lieu sur cet axe et que les problèmes de sécurité sont connus, notamment pour les jeunes se rendant aux installations sportives et pour les personnes empruntant cet itinéraire à pied ou à vélo. Le groupe espère toutefois que les bornes rétractables fonctionneront de manière fiable, contrairement à certaines installations existantes, notamment à la place de la Gare. Il attire également l'attention sur les risques de sécurité qui pourraient subsister dans le secteur D, où le trafic sera mixte entre le parking des terrains de football et la future déchèterie des Prés-Roses. Il aurait souhaité que ces risques soient analysés en amont. Il demande par ailleurs une coordination étroite avec le Canton pour le futur aménagement de la route de Porrentruy, afin que le raccordement aux Vies-Sainte-Catherine ne demeure pas un point dangereux pour les cyclistes et les piétons. Il souhaite enfin connaître le calendrier des travaux. Malgré ces réserves, le groupe socialiste acceptera le projet, considérant prioritaire la sécurisation de l'axe et saluant la place accordée à l'arborisation.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, indique que son groupe reconnaît la nécessité d'intervenir sur les Vies-Sainte-Catherine, compte tenu de l'état du chemin et des difficultés de cohabitation entre les différents usagers. Il estime également que le nouvel accès permettra de mieux organiser les déplacements vers les Prés-Roses, les terrains de football et le camping. Le groupe s'interroge cependant sur le dimensionnement du projet et son coût dans un contexte de finances communales contraintes. Il détaille les montants annoncés: CHF 1,187 million pour les aménagements routiers, CHF 601'000 pour le réseau SID, CHF 147'000 pour les eaux et CHF 145'000 pour la démolition de l'ancienne place de compost. M. Domont demande le coût précis de chacun des quatre secteurs, en particulier des secteurs B et C, principalement consacrés à la mobilité douce. Il s'interroge sur la nécessité de réaliser des chaussées en enrobé de quatre et trois mètres de largeur et souhaite que des variantes moins coûteuses soient étudiées. Il rappelle également l'effort financier déjà consenti pour le giratoire du centre A16 et les infrastructures associées, même si une part importante a été subventionnée. Enfin, il demande qui pourra actionner les bornes rétractables et comment l'accès des cavaliers, notamment ceux se rendant au manège du Pré-Mochel, sera garanti. Le groupe se réserve la possibilité de refuser le crédit si une solution moins onéreuse n'est pas trouvée.

M. Emmanuel Koller répond que les bornes rétractables pourront être manipulées par les riverains et l'agriculteur du Pré-Mochel, au moyen d'une manette ou d'un dispositif de commande. Il indique que la Commune sera attentive à leur bon fonctionnement. Dans le secteur D, la chaussée de quatre mètres permettra le croisement des véhicules à faible vitesse, et des niches permettront aux véhicules tractant des caravanes de se ranger. La Commune est en contact avec le Canton pour coordonner les travaux sur la route de Porrentruy, qui pourraient intervenir dans les deux à trois ans. Concernant les coûts, il précise que le secteur B est estimé à CHF 367'000 et le secteur C à CHF 320'000. Les bordures des deux côtés de la chaussée représentent environ CHF 100'000, tandis que les fosses drainantes prévues dans le cadre du concept de « Ville éponge » coûtent CHF 140'000. Ces fosses doivent favoriser l'infiltration des eaux de pluie, limiter les flaques et réduire les risques de verglas en hiver. Il réaffirme la volonté de réaliser une infrastructure

durable, tout en recherchant des économies lorsque les sondages permettront de conserver certaines parties des fondations existantes. Il s'engage à respecter le crédit accordé.

DÉCISION: le crédit de CHF 2'080'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération est accepté par 34 voix contre 4, il y a 1 abstention.

9. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/26 – « STRATÉGIE IMMOBILIÈRE », PSD-JSJ, MME FANNY WISLER (BAT)

Mme Fanny Wisler, PSD-JSJ, rappelle que la Ville de Delémont possède plus de 80 bâtiments et immeubles, représentant un patrimoine important qui nécessite un entretien régulier afin de préserver sa valeur, sa fonctionnalité et la qualité des infrastructures offertes à la population. Elle relève que l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2 a modifié les modalités de comptabilisation et de financement de l'entretien. Elle estime que la création du service des bâtiments, la mise en place d'une Commission d'estimation des immeubles et l'élaboration d'un plan directeur du patrimoine immobilier constituent des occasions de définir une stratégie cohérente à long terme. Elle demande si la Commune dispose d'un inventaire complet et actualisé de l'état de ses bâtiments, intégrant les besoins d'entretien et de rénovation ainsi que leur coût à moyen et long terme. Elle souhaite également connaître l'existence d'une planification financière pluriannuelle, y compris pour les routes et les rues, et savoir si les crédits annuels suffisent à couvrir les besoins ou si un retard d'entretien s'est accumulé. Elle interroge enfin le Conseil communal sur le financement des travaux importants dans le cadre du MCH2 et sur le rôle de la Commission d'estimation dans la stratégie immobilière globale.

M. Claude Schlüchter demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Claude Schlüchter confirme que le patrimoine communal comprend des bâtiments administratifs, scolaires, locatifs, sportifs et culturels. Il indique qu'un inventaire des projets immobiliers existe déjà et constitue une première base pour l'élaboration d'une stratégie globale. Il précise toutefois que cette démarche est progressive et cite l'exemple du Service cantonal des infrastructures, qui a consacré environ cinq ans à l'élaboration de sa stratégie immobilière. La Commune dispose également d'un inventaire de ses terrains, dont les fonctions sont diverses. Certains accueillent des prestations publiques, telles que les terrains de football, les places de jeux ou les places de stationnement ; d'autres pourraient être mobilisés pour des projets futurs, publics ou privés, ou représenter des opportunités de développement urbain. M. Schlüchter distingue le patrimoine administratif, qui regroupe les bâtiments nécessaires aux missions publiques, notamment les écoles, les bâtiments administratifs et les installations sportives ou culturelles, du patrimoine financier, constitué des immeubles qui ne sont pas directement nécessaires à une tâche publique et qui peuvent notamment être loués ou vendus. Cette distinction entraîne des conséquences financières, puisque les investissements dans le patrimoine financier, notamment les rénovations et transformations, doivent être autofinancés par la Commune. Il précise que la gestion immobilière relève de plusieurs services. Le service des bâtiments assure principalement la gestion, l'entretien et l'évolution du parc immobilier bâti. L'UETP est responsable de la planification territoriale, du plan d'aménagement local et des plans spéciaux, ainsi que de l'accompagnement de certains projets. Les SID prennent en charge la planification et les investissements relatifs aux réseaux d'eau potable, de gaz et d'électricité, tandis que l'UETP est compétente pour les eaux usées et les eaux claires. La Commune dispose de plusieurs crédits-cadres consacrés à l'entretien des bâtiments communaux et scolaires, aux assainissements énergétiques, au domaine sportif et à la protection incendie. Ceux-ci permettent de maintenir les installations et de procéder aux adaptations nécessaires, mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins d'un patrimoine de cette ampleur. Certains travaux nécessitent donc des crédits d'investissement spécifiques. M. Schlüchter cite l'assainissement de l'enveloppe extérieure du Châtelet, pour CHF 1,95 million, qui permet de coordonner les travaux sur la toiture, les fenêtres et les façades afin de profiter des synergies liées au chantier et aux échafaudages. Le remplacement du monobloc de ventilation de la piscine couverte, pour CHF 710'000, relève de la même logique. D'autres projets sont identifiés à court et moyen terme : la rénovation complète de la salle de gymnastique du collège, estimée à CHF 2,5 millions et envisagée en 2028 ; la rénovation et la mise aux normes des salles de gymnastique de la Blancherie, estimées à CHF 1 million et envisagées en 2029 ; ainsi que l'assainissement énergétique des bâtiments du centre sportif, qui nécessitera plusieurs millions de francs et sera planifié sur plusieurs années. Concernant les logements communaux, il indique que la politique du logement, demandée depuis plusieurs années par le Conseil de Ville, est en cours de finalisation par le service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement et les autres services concernés. Elle devrait notamment comprendre un règlement d'attribution des logements à loyer modéré, soumis au Conseil de Ville en 2027. Certains logements du patrimoine financier communal pourraient être intégrés à cette politique et affectés à des loyers modérés. M. Schlüchter précise que les travaux réalisés ou engagés sur les bâtiments au cours des années 2023 à 2025 représentent une moyenne de CHF 1,78 million, tandis que les contrats de maintenance, petits entretiens, réparations et charges liées à l'eau, au chauffage et à l'électricité représentent en moyenne CHF 645'000. Les budgets

consacrés aux bâtiments se sont élevés à CHF 3,13 millions en 2023, CHF 2,71 millions en 2024 et CHF 1,435 million en 2025. Il reconnaît que la Commune doit composer avec des moyens limités, tout en maintenant une planification suffisamment souple pour faire face aux urgences et aux imprévus.

Le Conseil communal entend poursuivre l'élaboration d'une stratégie immobilière globale et priorisée, intégrant notamment la transition énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs et aux changements climatiques ainsi que la maîtrise des coûts d'exploitation et d'investissement. Enfin, M. Schlüchter précise que la Commission d'estimation des immeubles est une commission interne chargée d'évaluer les valeurs officielles des bâtiments sur le territoire communal, notamment pour le calcul des taxes fiscales et de la taxe immobilière. Elle n'a pas de lien direct avec la stratégie globale de gestion du patrimoine immobilier.

Mme Fanny Wisler, PSD-JSJ, est satisfaite.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/26 – «ENERGIE POUR LA VIE POUR LE PEUPLE DE CUBA», CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOUDMAN (MPE/CHA/EE)

[Point reporté]

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/26 «DE LA COULEUR ET UN PEU DE FANTAISIE POUR APPRIVOISER LES MOLOKS», PSD-JSJ, M. ALIOU WADE (UETP)

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Aliou Wade, PSD-JSJ, propose d'examiner la possibilité de décorer les quelque 40 moloks qui seront installés dans la ville. Il reconnaît l'utilité de ces équipements, notamment pour réduire l'exposition des employés de la voirie aux odeurs des déchets durant l'été, mais estime que leur apparence uniforme risque de rendre les quartiers moins attrayants. Il suggère de s'inspirer de l'identité et des noms des quartiers de Delémont pour développer des idées créatives. Les moloks pourraient notamment servir de supports à des dessins, à des bandes dessinées ou à des graffitis réalisés par des jeunes et des artistes locaux. D'autres possibilités pourraient être envisagées, comme la végétalisation, des sculptures ou des messages humoristiques. Il estime que cette démarche permettrait de favoriser la créativité et la participation culturelle.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, relève que son groupe refusera le postulat. Il considère que les conteneurs enterrés doivent rester discrets afin de s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain. Il reproche au Conseil communal de prévoir une étude plus détaillée des aspects financiers et pratiques sans disposer d'une estimation des coûts ni d'un accord préalable du SEOD. Il estime également prématuré de réfléchir à des décorations alors que les emplacements définitifs des moloks ne sont pas connus et devront encore faire l'objet d'une procédure publique avec possibilité d'opposition. Il considère que cette démarche risque de compliquer un dossier qui peine déjà à avancer depuis plusieurs années et que les moyens communaux doivent être réservés aux dépenses prioritaires.

Mme Laurence Studer, UDC, rejoint les réserves de M. Domont. Elle s'interroge sur l'utilité de financer une nouvelle étude et propose de discuter directement avec le SEOD afin d'examiner si celui-ci pourrait prendre en charge les coûts. Elle estime que la Commune, dont les finances sont limitées, doit éviter de multiplier les études et les dépenses supplémentaires. Tout en reconnaissant que la décoration pourrait rendre les équipements plus agréables, elle considère que les priorités financières doivent primer.

M. Aliou Wade, PSD-JSJ, précise que certaines propositions, notamment les graffitis, ne nécessiteraient pas forcément des sommes importantes. Il estime qu'elles permettraient aux jeunes et aux artistes locaux de participer à un projet culturel et regrette que la proposition suscite autant de discussions, alors que des initiatives similaires ont déjà été réalisées dans d'autres villes, notamment à Porrentruy.

DÉCISION: le postulat 4.02/26 «De la couleur et un peu de fantaisie pour apprivoiser les moloks» est accepté par 20 voix contre 14, il y a 5 abstentions.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/26 – «QUELLE STRATÉGIE POUR RÉPONDRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION À DELÉMONT ?», PCSI, MME JESSY GIGANDET (CSJL)

Mme Jessy Gigandet, PCSI, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

Mme Jessy Gigandet, PCSI, remercie le Conseil communal pour sa réponse et pour les démarches déjà entreprises dans le cadre de la politique communale en faveur des seniors. Elle se déclare toutefois partiellement satisfaite, estimant qu'une vision à plus long terme est nécessaire pour anticiper les besoins en logements adaptés. Elle rappelle que la planification médico-sociale cantonale à l'horizon 2040 prévoit une augmentation de 68% du nombre de personnes de plus de 80 ans dans le Jura, qui passerait de 4'900 à 8'200. À Delémont, près d'un quart de la population a déjà plus de 65 ans et cette proportion continue d'augmenter. Le maintien à domicile constitue par ailleurs une priorité cantonale. Mme Gigandet propose de mettre en

relation ces évolutions démographiques avec le parc immobilier existant, en examinant notamment les logements vacants, les logements susceptibles d'être adaptés et leur proximité des commerces, des transports et des services. L'objectif ne serait pas nécessairement de construire davantage, mais de déterminer les possibilités offertes par les logements déjà disponibles. Elle suggère notamment d'examiner les immeubles récents ou partiellement vacants situés près du centre et de la gare, en ouvrant un dialogue avec les propriétaires sur le potentiel de certains logements et des surfaces commerciales, qui pourraient accueillir des services de proximité. Elle considère que l'avenue de la Gare représente un secteur particulièrement intéressant pour cette réflexion. Le projet communal vise à en faire un lieu de destination plus agréable, plus vert et plus attractif, en complément de sa fonction de passage. Mme Gigandet relève que les réflexions sur les rez-de-chaussée et le futur Espace de vie collective prévu à l'avenue de la Gare 11 pourraient contribuer à lutter contre l'isolement et à renforcer les liens entre les générations. Elle estime qu'il serait pertinent d'articuler les questions du logement, du vieillissement, de la mobilité, des commerces, des services et de la cohésion sociale plutôt que de les traiter séparément. Elle souhaite que ces pistes soient intégrées à la future politique communale du logement et aux échanges avec les propriétaires et les partenaires concernés.

M. Patrick Chapuis comprend la satisfaction partielle de Mme Gigandet et la remercie pour ses propositions, qui seront consignées au procès-verbal. Il indique que le service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement mène actuellement des réflexions approfondies sur cette problématique et a pris connaissance de la planification médico-sociale cantonale publiée en 2024. Il souligne que la Ville ne pourra pas résoudre seule les difficultés à venir et qu'une collaboration avec les différents partenaires sera indispensable pour identifier des mesures adaptées aux besoins futurs. Il rapporte avoir participé récemment, avec M. Pascal Mazzarini, à une conférence à Berne réunissant plusieurs grandes villes suisses. Selon les informations présentées lors de cette rencontre, environ 393'000 logements adaptés aux personnes âgées et 628 établissements médico-sociaux supplémentaires pourraient manquer en Suisse à l'horizon 2040. Il souligne ainsi l'ampleur du défi à l'échelle nationale et confirme que la Commune poursuivra ses réflexions en vue de trouver des réponses adaptées, en collaboration avec les acteurs concernés.

13. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.03/25 – « UN RÈGLEMENT SUR LES TERRASSES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOUDMAN (MPE/UETP)

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

14. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.04/25 – « ACCÈS À L'AUBERGE DE JEUNESSE », PLR ET PVL, M. PASCAL DOMONT (UETP)

M. Pascal Domont, PLR et PVL, est satisfait.

15. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- motion 5.07/26 « Îlots et corridors de fraîcheur des mesures concrètes pour diminuer les zones de chaleur à Delémont.», Mme Céline Blaser, CS-POP et Vert-e-s
- motion 5.08/26 « Créer un plan d'eau pour augmenter l'attractivité de Delémont et anticiper une pénurie d'eau lors de prochaines canicules. », M. Dominique Bättig, UDC
- motion 5.09/26 « Motion pour le développement de l'accès à l'eau des fontaines ornementales ainsi qu'aux points d'eau potables gratuits à Delémont », Mme Céline Blaser, CS-POP et Vert-e-s
- question écrite 2.12/26 « Sécurité des écoliers à la rue de la Vauche, quelles mesures de sécurité la commune envisage-t-elle de mettre en œuvre.», M. Pascal Domont, PLR et PVL
- question écrite 2.13/26 « Allocation de résidence aux employés communaux- quel coût et quelles retombées pour la Commune », M. Vivien Schmid, PLR et PVL
- question écrite 2.14/26 « Où parquer un vélo ? une moto ? », M. Jordan Ali, PSD-JSJ
- question écrite 2.15/26 « Centre de collecte et de valorisation CCV, quelles mesures de sécurité incendie seront installés.», M. Pascal Domont, PLR et PVL

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire :

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 15 octobre 2026